

Mise en place d'un Système Agroforestier sur terrain agricole

Libellé	Dépenses couvertes	Date prévisionnelle de mise en œuvre	Surface (ha) a	Coût forfaitaire (euros) b	Dépenses forfaitaires a * b
Etablissement du Projet	- Conception ou validation du projet par un expert en agroforesterie ⁽¹⁾ A compter <u>une seule fois</u> pour la première année et pour l'ensemble du dossier	_ _ _ _ _ _ _		800,00 €	800,00 €
Installation en année 1	- Sous-solage - Piquetage - Ouverture des potets - Achat des plants - Paillage/protection/tuteur	_ _ _ _ _ _ _	_ _ , _ _	2 750,00€	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _ _ _ _
A) Entretien (année 2 à 5)* Sans élevage	- Achat des plants (regarni et renouvellement)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ , _ _	5 708,00 €	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _ _ _ _
B) Entretien (année 2 à 5)* Avec élevage d'ovins	- Mise en place des plants (regarni et renouvellement)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ , _ _	3 500,00 €	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _ _ _ _
C) Entretien (année 2 à 5)* Avec élevage de bovins	- Entretien inter-rang - Taille de formation (pour mémoire)	_ _ _ _ _ _ _	_ _ , _ _	3 928,00 €	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _ _ _ _
TOTAL des dépenses prévues : Σ (a * b)					_ _ _ _ _ _ _ , _ _ _ _ _ _ _

*choisir une seule des 3 méthodes

⁽¹⁾ Le montant de la « conception ou validation du projet par un expert en agroforesterie » est à comptabiliser **une seule fois** pour **toutes les surfaces mises en agroforesterie sur terrain agricole** et non par surface.

Le descriptif du projet doit être détaillé.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financements	Montant en € ⁽¹⁾
Financements publics sollicités	
CTM _____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Etat (préciser sources) _____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
_____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
_____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
TVA NPR (non perçue récupérable) _____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Autre* : _____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
_____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Financement européen (FEADER) _____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Sous-total financements publics [a]	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Financements privés	
Auto-financement du maître d'ouvrage _____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Participation du secteur privé _____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Autre* : _____	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Sous-total financements privés [b]	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Recettes prévisionnelles générées par le projet [c]	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
TOTAL général = coût du projet ([a]+[b]+[c])	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _

⁽¹⁾ vérifier la cohérence entre le montant sollicité et les dépenses prévisionnelles.
* à préciser

Les rubriques « Sous-total financements publics », « Sous-total financement privé » et « Recettes prévisionnelles générées par le projet » doivent impérativement être renseignées.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

(cocher les cases nécessaires)

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'aide à la mise en place et à la maintenance de systèmes agroforestiers.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- Ne pas avoir sollicité une autre aide que les aides indiquées sur cette demande pour le même projet,
- Avoir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points,
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pour infraction aux bonnes pratiques environnementales,
- Ne pas avoir démarré la mise en œuvre de mon projet avant la date de dépôt de la demande de subvention.

Le cas échéant :

- Mettre en œuvre et respecter les normes fondées sur la législation européenne en matière d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux, de bien être animal et de sécurité du travail.

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

- détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 5 années : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité...
- A informer le service instructeur (la DAAF) de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- A permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant au minimum 5 années à compter de la date du paiement final de l'aide,
- A ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres aides (nationales ou européennes), que celles mentionnées dans le tableau « financement du projet »,
- A respecter les règles de publicité telles que mentionnées à de l'article 13, paragraphe 2 du règlement (UE) d'exécution (UE) n° 808/2014, en respectant les conditions d'affichage (certaines peuvent se cumuler) présentées ci-après, dans un lieu toujours aisément visible du public :

Montant de l'opération	Conditions de publicité
<i>Pendant la mise en œuvre de l'opération</i>	
Soutien public total >10 000 €	1 affiche A3 (minimum) précisant les informations sur l'opération*, le montant du soutien européen.
Soutien public total (investissements) >50 000 €	1 plaque explicative, présentant le projet, le montant du soutien de l'UE*.
Aide publique totale > 500 000 €	1 panneau temporaire de dimension importante*
<i>Au plus tard trois mois après l'achèvement d'une opération</i>	
Aide publique totale > 500 000 €	1 plaque/panneau permanent de dimension importante*
Achat d'un objet matériel ou financement de travaux d'infrastructures ou de construction	

- A déclarer chaque année les parcelles engagées dans le dispositif d'agroforesterie,
- Signaler au guichet de la direction des fonds européens de la CTM toute erreur que vous constaterez dans le traitement de votre demande.
- A rester propriétaire des investissements acquis dans le cadre de ce projet pendant une durée de 5 ans à compter de la date du paiement final de l'aide de l'aide,
- A respecter les normes minimales dans le domaine de l'environnement ainsi que les trames verte et bleu, de l'hygiène et du bien-être des animaux attachées à l'investissement objet de l'aide.
- A prévenir par courrier la DAAF de Martinique du début d'exécution de l'opération,
- A respecter les délais d'exécution.
- **Dans tous les cas :**
 - Conception ou validation du projet par un expert en agroforesterie
 - Tenir un cahier d'enregistrement des actions réalisées sur le site ;
- **Dans le cas des terres forestières :**
 - Diagnostic de la parcelle par un agent ONF
 - Utilisation de pratiques manuelles exclusivement
 - interdiction de passage d'engins lourds (sauf en cas d'exploitation forestière) ;
 - Utilisation d'amendement organique exclusivement ;
 - Respect d'un cahier des charges validé par l'ONF et la DAAF dans l'attente de la mise en place d'un code de bonne pratique sylvicole.
 - Lors de la culture de lianes (notamment : vanilliers, poivrier, ignames, pomme-liane, maracuja et barbadine) nécessitant la mise en place de support pour les arbres, le demandeur doit utiliser des systèmes de fixation souple et extensible (bande en caoutchouc par exemple) pour accrocher les supports. Tous les systèmes rigides utilisant des collets, clous ou vis pouvant abîmer les arbres sont à proscrire.
 - Les taillis à courte rotation et arbres à croissance rapide destinés à la production d'énergie sont exclus du soutien de l'union au titre de cette mesure.

Concernant l'implantation de systèmes agroforestiers en terre agricole, la densité de plantation doit être comprise entre **100 et 200 arbres par hectare**. Le choix des espèces doit se faire dans les essences fruitières productives et dans les essences forestières indigènes à vocation de bois d'œuvre, hors liste des espèces invasives.

Pour le SAF sous couvert forestier, l'objectif est la sélection de **100 à 200 arbres d'avenir**.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet de la CTM et du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la Direction des Fonds Européens de la CTM : guichet.europe@collectivitedemartinique.mq.

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Sans objet
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé	Tous	<input type="checkbox"/>		
Relevé d'identité bancaire	Le cas échéant (voir en page 2 du formulaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si vous n'avez pas de n° SIRET : copie de pièce d'identité ⁽¹⁾	Si le demandeur est une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation de maîtrise foncière	Tous	<input type="checkbox"/>		
Justificatif qui assure la continuité de l'exploitation	Personne en individuel ou chef d'entreprise à moins de 5 ans de l'âge de la retraite	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
K-bis ⁽¹⁾	Si le demandeur est une forme sociétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exemplaire des statuts ⁽¹⁾	Si le demandeur est une forme sociétaire, et si le montant des subventions demandées > 23 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclaration de surfaces	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liasses fiscales ou avis d'imposition des 2 dernières années	Tous (selon si vous êtes une personne morale ou physique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dossier de présentation du projet	Tous	<input type="checkbox"/>		
Liste des aides publiques obtenues au cours des 3 derniers exercices financiers Cf. annexe 3	Tous	<input type="checkbox"/>		
Attestation sur l'honneur – Cf. annexe 4	Tous	<input type="checkbox"/>		
Annexe – Appréciation sur le caractère OQDP	Pour les structures non reprises dans la liste éditée par le MAA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe – respect de la commande publique	Pour les structures et projet soumis à la commande publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe – Critères de sélection	Tous	<input type="checkbox"/>		
Plan simple de gestion	Obligatoire pour les forêts privées de plus de 10ha	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

ANNEXE 4 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette lettre est à joindre à l'appui de toute nouvelle demande de subvention concernant un projet susceptible de bénéficier d'une participation financière de la Collectivité Territoriale de Martinique ou de l'Etat et de l'Union Européenne au titre du FEADER 2014-2020.

Je soussigné (e) M., Mme :

demandeur individuel

représentant la société :

déclare sur l'honneur que les investissements présentés dans le dossier de demande de subvention (cochez la case correspondante) :

seront défiscalisés

ne seront pas défiscalisés

Fait à, le

Signature

ANNEXE 5 : CRITERES DE SELECTION

La note minimum à atteindre est de 60 points.

Pour chacun des critères de sélections que vous estimez remplir, vous devez fournir à l'autorité de gestion une pièce justificative probante qui permettra au service instructeur de valider les points du critère.

Grille de sélection du type d'opération 8.2.1 – Mise en place de systèmes agroforestiers

CRITERES DE SELECTION	Points	Pièces justificatives
Le demandeur a suivi une formation spécifique en agroforesterie	20	
Le projet s'inscrit dans une démarche collective	20	
Le projet s'inscrit dans une démarche territoriale	20	
Projet permettant d'augmenter le nombre d'espèces su les parcelles portée par le Parc Naturel régional	30	
Projet s'inscrivant dans une démarche d'agriculture biologique	30	

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 60 points

Fait à, le

Signature